



Domaine du Bois de Chartres

Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres

Compte-rendu du :
Syndicat de l'ASL
des propriétaires du domaine du bois de Chartres
réuni le 11/12/2021

Réf : CRSy2021-3

Présents : Michel REDON, Président, Frédérique CHAUMONT, trésorière, Jean-Paul MARBACHER, Secrétaire, Jean-Pascal MATON, syndic, Patrice VANNESSON, Syndic.

Excusés : Manuel CALISTO, Syndic.

La séance est ouverte à 10 heures 00 chez monsieur le Président de l'ASL.

1. Bilan :

- **Z.I.S** : (zone d'installations sportives) :
 - Suite au succès du nouveau portique (balançoires,), le remplacement du toboggan qui n'est plus aux normes et du jeu à ressort sont à l'étude.
- **Club-house** :
 - L'*Habilitation Pass Sanitaire* pour la mise à disposition du Club-House mise en place cet été (Conformément aux dispositions portées dans le décret n°2021-1057 du 7 août modifiant le décret n°2021-699 du 21 juin 2021) reste appliquée jusqu'à nouvel ordre.
 - Suite à la difficulté d'approvisionnement des fosses toutes eaux (rupture de stock), l'assainissement sera réalisé courant janvier 2022 par la société "Dos Aujos & Fronty".
 - La remise en état du deuxième sanitaire est à l'étude.
 - Une première offre de prix pour l'installation de panneaux solaires nous est parvenue. Un rendez-vous sera pris prochainement auprès de la société qui nous a remis cette offre afin de nous présenter le projet et répondre à nos questions.
- **Piscines** :
 - Une fuite d'eau dans le petit bain est toujours présente. Elle est surtout visible pendant l'été avec les grosses chaleurs. Des doutes subsistent entre une fuite éventuelle et l'évaporation de l'eau accentuée par les records de chaleur de ces dernières années !
 - Mme DUCHEMANN Géraldine, employée pour l'ouverture et la fermeture des piscines ne pourra plus assurer cette fonction l'année prochaine. Nous faisons donc appel au sein du Domaine du Bois de Chartres pour trouver une personne qui serait intéressée par cette fonction. Pour tout renseignement complémentaire (horaires, période d'intervention, tâches à accomplir, salaire, etc), veuillez contacter Monsieur REDON président de l'ASL au 06 88 59 27 96.
 - Le contrôle sanitaire de la surveillance de l'eau des piscines ne sera plus effectué par l'agence régionale de santé (ARS). *Arrêté du 26 mai 2021 relatif au contrôle sanitaire et à la surveillance des eaux de piscine pris en application des articles D. 1332-1 et D. 1332-10 du code de la santé publique.*
Toutefois, le contrôle devra se faire par le responsable des piscines (Président de l'ASL) et être consigné dans un carnet sanitaire.
Les résultats d'analyses de la surveillance sont mis à disposition de l'agence régionale de santé.
- **Voirie** :
 - L'installation de la fibre optique n'est pas possible actuellement. Les gaines permettant le passage de la fibre sont détériorées. ORANGE étant responsable du réseau, le président de l'ASL a prévenu cette dernière du problème !
L'installation de la fibre est gérée par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

- La remise en état du réseau d'eau potable sera réalisée avant la fin de l'année 2022.
- Le président de L'ASL va signaler à la Mairie la détérioration de la route à certains endroits. Aucun entretien n'a été réalisé cette année.

- **Organisation de l'ASL :**

- La comptabilité est saisie actuellement sur l'ordinateur personnel de la trésorière. Un ordinateur et une imprimante dédiés uniquement à la gestion de l'association seront achetés avant la fin décembre 2021. Ainsi, le remplacement éventuel du trésorier de l'ASL sera facilité.

2. Dates :

- Une matinée de travaux est prévue samedi 8 janvier 2022
Rendez-vous à partir de 9h00 au club-house pour le nettoyage des courts de tennis, piscines, remplacement des panneaux en liège sur les tableaux d'affichages, etc.
Afin d'organiser cette matinée, un mail sera envoyé aux colotis pour s'inscrire.
En cas de sous-effectif, nous serons dans l'obligation de faire effectuer ces travaux par une société privée payante.

Le Secrétaire

Jean-Paul MARBACHER

